

NOTE DE SERVICE

| | |
|------------------------|--|
| Destinataires : | Tous les fournisseurs de services d'Emploi Ontario |
| Expéditeur : | David Cronin Directeur, Direction du soutien à la prestation des programmes, Division de l'emploi et de la formation, ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences |
| Date : | Le 3 février 2021 |
| Objet : | Webinaire en prévision de l'appel de demandes pour des programmes de formation relais de l'Ontario |

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC ou « le Ministère ») vous invite à assister à un webinaire préalable au lancement en prévision de l'appel de demandes pour des programmes de formation relais de l'Ontario (PFRO) à venir. Le webinaire, qui aura lieu le 11 février 2021 de 9h 00 à 12h 00, offrira aux candidats éventuels un aperçu de l'appel de demandes à venir.

L'annonce de l'appel de demandes pour des PFRO sera affichée sur l'[Espace partenaires Emploi Ontario](#) et un avis par courriel sera envoyé aux parties intéressées ainsi qu'aux fournisseurs de services actuels.

Voici les organismes qui peuvent présenter une demande de financement:

- Les organismes du secteur parapublic qui sont établis en Ontario comme les administrations municipales, les établissements postsecondaires financés par les fonds publics, les conseils scolaires et les organismes sans but lucratif qui répondent aux critères suivants :
 - sont constitués en société depuis au moins deux (2) ans;
 - ont un conseil d'administration élu;

- ont des règlements administratifs qui énoncent les procédures pour faire des comptes rendus et rendre des comptes à leurs membres ou à la population au sujet de leurs activités et de leur rendement;
 - montrent au Ministère qu'ils possèdent des structures de gouvernance et des processus de reddition de comptes satisfaisants pour administrer et gérer adéquatement les fonds publics et pour mener le projet à bien en conformité avec les conditions de l'entente de paiement de transfert;
 - montrent au Ministère qu'ils produisent des rapports exacts et à temps et qu'ils ont des états financiers vérifiés.
- Les organismes à but lucratif établis en Ontario qui répondent aux critères suivants :
 - sont constitués en société depuis au moins deux (2) ans;
 - ont un conseil d'administration élu;
 - ont des règlements administratifs qui énoncent les procédures pour faire des comptes rendus et rendre des comptes à leurs membres ou à la population au sujet de leurs activités et de leur rendement;
 - montrent au Ministère qu'ils possèdent des structures de gouvernance et des processus de reddition de comptes satisfaisants pour administrer et gérer adéquatement les fonds publics et pour mener le projet à bien en conformité avec les conditions de l'entente de paiement de transfert;
 - montrent au Ministère qu'ils produisent des rapports exacts et à temps et qu'ils ont des états financiers vérifiés.

L'entente des candidats retenus dans le cadre de l'appel de demandes pour des PFRO de 2021 avec le Ministère débutera le 1^{er} octobre 2021. De plus amples renseignements sur l'appel de demandes seront partagés au cours du webinaire préalable au lancement.

Pour vous inscrire, veuillez confirmer votre participation en cliquant [sur cet invitation Eventbrite](#), en prenant soin d'inclure vos demandes d'adaptation, le cas échéant, au plus tard le 5 février 2021.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant du Ministère ou les faire parvenir dans la boîte de réception générale à l'adresse bridgetraining@ontario.ca.

Avec mes remerciements,

David Cronin